

CAHIER DES CHARGES

« Promeneurs du Net »



Pour toute information sur les promeneurs du net : <http://www.promeneursdunet.fr/>

Sommaire du document

1. Le contexte du projet	p.2-3
2. Les promeneurs du net, de quoi s'agit-il ?	p.3
3. Comment s'organise le développement des promeneurs du net en Charente-Maritime ?	p.4
4. Quels sont les critères d'éligibilité à l'appel à projets ?	p.4
5. Quels seront les engagements de la structure sélectionnée ?	p.5
6. Comment constituer votre dossier de candidature pour répondre à l'appel à projets ?	p.5
Vous avez des questions ou un besoin de précisions ?	p.6

Check liste des documents à fournir pour le dépôt de votre dossier

- L'imprimé type « Demande sur projet » disponible sur caf.fr ;
- L'organigramme de la structure ;
- Le projet spécifique lié à la présence éducative sur Internet dans le cadre de Promeneurs du net, **en lien avec le projet global de la structure et/ou les actions en cours** ;
- Une présentation de la personne pressentie Promeneurs du net : formation et expérience du professionnel envisagé pour assurer la fonction de Promeneur du Net ;
- Le budget prévisionnel de démarrage de la mission « Promeneurs du net » :

Et tout support et/ou informations permettant d'apprécier la pertinence de la candidature au regard des attendus détaillés dans le présent cahier des charges seront les bienvenus.

Le contexte du projet

Au niveau national :

Le Conseil d'administration de la Cnaf a adopté en janvier 2016 trois grandes orientations de la politique jeunesse portée par la Branche famille :

- **Etre un citoyen engagé : accompagner les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale.**
- **Etre autonome : soutenir les processus d'autonomisation des jeunes.**
- **Vivre ensemble : favoriser les liens des jeunes entre eux, avec leurs parents, avec les institutions.**

Conformément au dernier axe, la Cnaf souhaite promouvoir des démarches proactives des Caf et de leurs partenaires afin d'aller vers les jeunes et leurs familles tant en présentiel que via les outils numériques.

En outre, le 22 novembre 2017, **les conseils d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales et de la Caisse centrale de la Msa** ont décidé de contribuer ensemble à la promotion des dispositifs en faveur des jeunes évoluant en milieu rural, en particulier de soutenir le développement des promeneurs du net. La nouvelle COG 2018/2022 réaffirme l'ambition de la branche famille de renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen.

Au niveau départemental :

En ce sens et dans la continuité de :

- L'expérimentation « jeunesse »,
- La labellisation des structures engagées dans la démarche d'accompagnement de projets initiés et portés par les jeunes,

la Caisse d'allocations familiales de Charente-Maritime et ses partenaires¹ souhaitent renforcer la politique jeunesse en l'adaptant aux évolutions sociétales et aux comportements actuels des jeunes très présents dans la « rue numérique ».

L'ambition est d'être « *présent aux côtés des jeunes, en valorisant le lien des jeunes entre eux, avec leurs parents et les institutions* ».

A ce titre, le projet « Promeneurs du net » s'inscrit pleinement dans **le Schéma départemental de services aux familles**.

Ainsi, en complémentarité avec les actions déjà soutenues par les acteurs des politiques "Jeunesse", le Conseil d'administration de la Caf de Charente-Maritime a voté en 2017 le déploiement du projet « Promeneurs du net » sur notre département et en 2018 et 2019, deux premiers appels à candidatures spécifiques ont permis de déployer le dispositif avec l'identification de 35 premiers promeneurs du net. Confortée par l'évaluation du dispositif présentée début 2020 et afin de développer régulièrement « promeneurs du net 17 » les nouvelles candidatures s'intègrent dans l'appel à projet de la caf diffusé 2 fois par an.

¹ Direction départementale de la cohésion sociale, Direction départementale des services de l'éducation nationale, Mutualité sociale agricole des Charentes, Conseil départemental, Fédération des centres sociaux de Charente-Maritime, Fédération des Francas de Charente Maritime, Fédération départementale des foyers ruraux, Centre départemental d'information jeunesse, Maison départementale des adolescents et des jeunes adultes, association les Petits débrouillards, Résidences habitat jeunes.

La coordination départementale du projet est confiée à la Maison Départementale des Adolescents et des Jeunes Adultes en articulation avec l'association les Petits Débrouillards dans le cadre d'un cofinancement Caf-Ddcs.

Un projet partenarial fédérant institutions et têtes de réseaux associatifs

Le déploiement repose sur un partenariat étroit entre les membres du comité de pilotage rassemblant :

- la [Caisse d'allocations familiales](#) (Caf) ;
- la [Direction départementale de la cohésion sociale](#) (Ddcs) ;
- la [Direction départementale des services de l'éducation nationale](#) (Dsden) ;
- la [Mutualité sociale agricole des Charentes](#) (Msa) ;
- le [Conseil départemental](#) (Cd17) ;
- la [Maison départementale des adolescents et des jeunes adultes](#) (Mdaja) ;
- les fédérations départementales d'éducation populaire ([Centres sociaux](#), [Francas](#), [Foyers ruraux](#)) ;
- le [Centre départemental information jeunesse](#) (Cdi) ;
- l'association [les Petits débrouillards](#) ;
- des représentants des Résidences habitats jeunes de Charente-Maritime.

Les « promeneurs du net », de quoi s'agit-il ?

Une démarche née en Suède dans les années 2000

Initiée en Suède il y a une dizaine d'années et expérimentée par quelques Caf en France, le projet « promeneurs du net » est basé sur le constat suivant :

Si les adultes professionnels de la jeunesse sont présents là où se trouvent les jeunes (à l'école, dans la rue, dans les centres sociaux, ...), il est également essentiel qu'ils développent leur présence dans la « rue numérique », notamment sur les réseaux sociaux.

Les promeneurs du net incarnent la présence éducative sur Internet et font référence à l'idée de poursuivre cette présence des intervenants sur les réseaux sociaux en mobilisant les notions suivantes : animation sociale, loisirs, éducation populaire, accueil, écoute, orientation, prévention primaire, accompagnement de projet et d'initiative jeunesse, participation citoyenne.

Concrètement, qu'est-ce qu'un promeneur du net ?

Le promeneur du net est un professionnel de la jeunesse (éducateur, animateur, travailleur social, médiateur numérique, informateur jeunesse...) mandaté par son employeur (résidence habitat jeunes, centre social, accueil de jeunes, mission locale, maison des adolescents, éducation nationale, ...), pour assurer une présence éducative sur Internet et les réseaux sociaux auprès des jeunes de 11 à 25 ans, dans le cadre de sa mission qu'il exerce aujourd'hui en présentiel.

À ce titre, il est labellisé « promeneur du net » (référéncé sur les sites internet départemental et national) dans le cadre d'une convention et de la charte départementale.

Comment s'organise le développement des promeneurs du net en Charente-Maritime ?

Quelles structures peuvent répondre à l'appel à projet « Promeneurs du net » ?

Les structures ayant un ou plusieurs professionnels assurant déjà une présence auprès du public jeune dans le cadre d'une politique « jeunesse » de territoire.

A l'issue de l'instruction des projets, une formation initiale sera organisée pour les nouveaux promeneurs du net par la coordination « PDN17 » afin de les outiller dans le développement de leur présence sur les réseaux sociaux.

Quelles sont les missions du promeneur du net ?

Le professionnel, futur promeneur du net, doit pouvoir exercer à la fois une présence éducative numérique et un accueil physique des jeunes dans le cadre de ses missions habituels. Les horaires de présence éducative sur internet devront être adaptés aux disponibilités et pratiques des jeunes.

La charte nationale des « Promeneurs du net » précise les principales missions du promeneur :

- Assurer une présence éducative régulière sur internet, intégrée au temps de travail ;
- Participer à la formation initiale « promeneurs du net » et aux échanges de pratiques,
- Participer aux animations collectives et/ou événementielles liées au réseau départemental des « Promeneurs du net » ;
- Faire la promotion du dispositif sur son territoire d'intervention.

Quels sont les critères d'éligibilité à l'appel à projets ?

Les candidatures seront examinées par la Caf en lien avec la coordination et les instances de suivi du dispositif sur la base des critères suivants :

- Clarté et cohérence du projet au regard des orientations fixées dans le cahier des charges et en conformité avec les missions du « Promeneur du net » ;
- Expérience de la structure dans les domaines de la jeunesse et de la pratique numérique ;
- Qualification et expérience du professionnel pressenti pour assurer la fonction de « Promeneur du net » qui s'engage à une présence hebdomadaire dans la rue numérique de 3 heures minimum par semaine ;
- Articulation de la mission de « promeneur du net » avec le projet « jeunesse » de la structure et notamment avec une réflexion sur les pratiques numériques des jeunes ;
- Mise en place d'actions spécifiques en direction des parents autour de l'usage et des pratiques numériques ;
- Un budget identifiant les charges de personnel liées à la mise en place de la présence éducative dans la rue numérique et à son évaluation, et les charges de fonctionnement liées au démarrage de cette mission.

La mission « promeneur du net » doit s'intégrer dans les missions « jeunesse » du professionnel, elle ne requiert pas de recrutement spécifique dans la mesure où il s'agit d'une adaptation des modalités d'intervention auprès des jeunes en lien avec leurs nouvelles pratiques numériques.

Points particuliers d'attention

Les instructeurs des dossiers de candidature veilleront à :

- La diversité des structures porteuses et à la répartition des « Promeneurs du net » sur l'ensemble du territoire départemental
- L'intégration de la démarche dans les projets éducatifs locaux ou convention territoriale globale.

Attribution d'une aide au démarrage : pour soutenir les structures sélectionnées dans le démarrage de la mission Pdn, une subvention forfaitaire de 500 € à 1 500 € sera allouée selon le nombre de promeneurs du net exerçant dans la structure. Cette aide peut être affectée au temps de travail du promeneur du net ou/et à l'acquisition ou le renouvellement de matériel, nécessaire à la présence éducative numérique (smartphone, tablette, portable, ...).

Quels seront les engagements de la structure sélectionnée ?

Si votre structure est retenue, une convention de partenariat et la signature de la charte « promeneurs du net » formaliseront votre engagement dans cette démarche pour :

- Missionner le salarié « promeneur du net » à ouvrir un compte professionnel sur les réseaux sociaux ;
- Respecter les termes de la charte des Promeneurs du Net dont elle sera signataire avec le Promeneur du net qu'elle missionne ;
- Rendre compte de sa mission de promeneur du net pendant la durée de la convention ;
- Permettre au professionnel de la jeunesse « promeneur du net » :
 - D'être présent, pendant les heures de travail au moins trois heures hebdomadaires sur les réseaux sociaux au titre de son activité professionnelle ;
 - De participer à la formation initiale et aux temps de regroupement d'échanges de pratiques au sein du réseau départemental.
 - De participer à la promotion du dispositif.
- Se référencer dans l'annuaire national des promeneurs du net sur le site dédié :
<http://www.promeneursdunet.fr/annuaire/list>

Par ailleurs, la structure s'engage à faire mention du soutien financier (aide au démarrage) de la Caf de la Charente-Maritime sur cette action.

IMPORTANT : Le non-respect des engagements conventionnels pourra conduire la Caf, en lien avec la coordination et les instances de suivi du dispositif, à suspendre la convention de partenariat.

Comment constituer votre dossier de candidature pour répondre à l'appel à projets ?

La structure candidate produira les éléments suivants :

- L'imprimé type « Demande sur projet » accessible sur Caf.fr ;
- L'organigramme de la structure ;
- Le projet spécifique lié à la présence éducative sur Internet dans le cadre de « Promeneurs du net », en lien avec le projet global de la structure et/ou les actions en cours ;
- Une présentation de la personne pressentie « Promeneurs du net » : formation et expérience du professionnel pour assurer la fonction de « Promeneur du Net » ;
- Le budget prévisionnel de démarrage de la mission « Promeneurs du net » ;
- Et tout support et/ou informations permettant d'apprécier la pertinence de la candidature au regard des attendus détaillés dans le présent cahier des charges seront les bienvenus.

Le calendrier et les modalités d'envoi du dossier de candidature :

Le dossier est à transmettre à aidespartenaires@caf17.caf.fr avant l'échéance mentionnée dans l'appel à projet Caf.

Vous avez des questions ou besoins de précisions ?

Contactez les coordinateurs du dispositif :

- **Maison départementale des adolescents et des jeunes adultes**
Juliette Perchais (06 07 26 74 11 / coordination@promeneursdunet17.fr)
- **Association Les Petits débrouillards**
Julie Thomas (06 98 33 92 05 / coordination@promeneursdunet17.fr)